

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
PAIX - TRAVAIL - PATRIE  
\*\*\*\*\*  
COOPERATION CAMEROUN - BANQUE  
MONDIALE  
\*\*\*\*\*  
PROGRAMME D'APPUI A LA REFORME  
DE L'EDUCATION AU CAMEROUN  
\*\*\*\*\*  
COMITE DE PILOTAGE  
\*\*\*\*\*  
UNITE DE COORDINATION ET DE GESTION  
\*\*\*\*\*



REPUBLIC OF CAMEROON  
PEACE - WORK - FATHERLAND  
\*\*\*\*\*  
CAMEROON - WORLD BANK COOPERATION  
\*\*\*\*\*  
CAMEROON EDUCATION REFORM  
SUPPORT PROJECT  
\*\*\*\*\*  
STEERING COMMITTEE  
\*\*\*\*\*  
COORDINATION AND MANAGEMENT UNIT  
\*\*\*\*\*

P 172885-PAREC  
Crédit IDA N° 62160-CM & IDA 67930-CM  
Don IDA N° D2910-CM  
Don GPE TF B4072

## PASSATION DES MARCHÉS DE FOURNITURES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES NON INTELLECTUELLES

### DEMANDE DE COTATIONS

N°017/DC/PAREC/UICG/CSPM/SPM/08-2025 DU 22/08/2025

RELATIVE À L'ACQUISITION ET À L'INSTALLATION DES ÉQUIPEMENTS POUR  
LA MISE EN PLACE DES PLANS D'ÉVACUATION ET DU DISPOSITIF DE  
SÉCURITÉ INCENDIE DU BÂTIMENT ABRITANT L'UNITÉ DE COORDINATION ET  
DE GESTION DU PROGRAMME D'APPUI À LA RÉFORME DE L'EDUCATION AU  
CAMEROUN (PAREC)

FINANCEMENT : Crédit IDA n° 62160 - CM et Don IDA n° D2910 - CM

Crédit IDA n° 67930-CM et Don GPE n° TF B4072



## Section 1 - Instructions aux Soumissionnaires<sup>1</sup>

### A. Introduction

- 1. Dispositions générales**      1.1 Le terme "jour" désigne un jour calendaire.

### B. Le Dossier de Demande de Cotations

- 2. Contenu du Dossier**      2.1 Le Dossier de Demande de Cotations décrit les prestations faisant l'objet du marché, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions

du marché. Le dossier comprend les documents énumérés ci-après :

- (a) L'Avis de Demande de Cotations ;
- (b) Le Modèle de lettre de cotations ;
- (c) Le Bordereau Descriptif et Quantitatif (BDQ) ;
- (d) La Description technique des prestations ;
- (e) Le Modèle de lettre de marché.

- 2.2 Le soumissionnaire devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans la Demande de Cotations.

### C. Préparation des cotations

- 3. Langue de l'offre**      3.1 La Cotation ainsi que tout document la constituant seront rédigés en français.

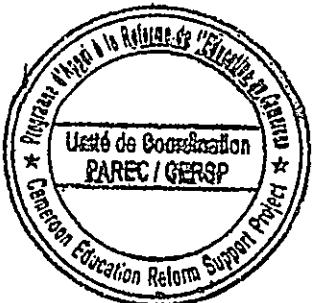
- 4. Documents constitutifs de l'offre**      4.1 La cotation présentée par le Soumissionnaire comprendra les documents suivants :

- (a) La lettre de cotation remplie, datée et signée ;
- (b) Le Bordereau Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé ;
- (c) Le projet de lettre de marché, rempli, daté et signé ;
- (d) Les pièces administratives listées au point 5.4 ;
- (e) L'attestation de visite de site signée sur l'honneur ;
- (f) Les références du Soumissionnaire pour des prestations similaires (joindre copies première et page de signature du marché enregistré ainsi que le PV de réception correspondant). Le Soumissionnaire donnera dans son offre une liste de contacts que le client se réserve le droit de consulter, pour établir la véracité des renseignements fournis ;
- (g) Les justificatifs de l'expert chargé de la formation du personnel à la sécurité incendie (Ingénieur QHSE, Bac+5 ou plus, ayant une expérience d'au moins 3 ans en prévention et sécurité, certifié ISO 45001 et ISO 9001). Ces justificatifs comprennent le CV daté et signé, les copies certifiées conformes par une autorité administrative du diplôme et des certificats) ;
- (h) Les documents garantissant l'efficacité et la conformité des extincteurs ;
- (i) La note décrivant la méthodologie de la formation, datée et signée.

- 5. Cotations**      5.1 Le Soumissionnaire précisera dans la lettre de cotations le lieu d'exécution et la nature des prix :

- a. Hors Taxes (HT, Hors TVA) ;
- Et
- b. Toutes Taxes Comprises (TTC), TVA comprise.

<sup>1</sup>Les Instructions aux soumissionnaires ne font pas partie du marché et ne sont plus applicables une fois le marché signé.



- L'examen de la composition de l'offre suivant le point 4.1 ci-dessus ;
- L'examen de la conformité des cotations du point de vue des délais et spécifications techniques ;
- La vérification des opérations arithmétiques en se référant le cas échéant aux prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- L'élaboration d'un tableau récapitulatif des cotations ;
- La vérification a posteriori suivant les critères de qualification et de véracité des références données par le prestataire :

**Avoir réalisé au moins un (01) marché dans la fourniture et l'installation des équipements de sécurité incendie d'un montant d'au moins cinq millions (5 000 000) de F CFA au cours des trois (03) dernières années (2022-2024). Joindre la copie du contrat enregistré (première page et page de signature du marché) et le procès-verbal de réception correspondant.**

#### F. Attribution de la Lettre de marché

<b>12. Attribution de la Lettre de marché</b>	<b>12.1</b>	L'Acheteur attribuera le marché au Soumissionnaire, dont il aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de Cotations, et qu'elle est la cotation la moins disante. L'attribution ne sera définitive qu'après vérification des informations (références) données ci-dessus et après une séance de préparation du Contrat pour s'assurer que le Fournisseur a une parfaite connaissance de la consistance des prestations.
<b>13. Notification de l'attribution de la Lettre de marché</b>	<b>13.1</b>	L'Acheteur notifiera par correspondance le Fournisseur de l'attribution de la lettre de marché.
<b>14. Signature de la Lettre de Marché</b>	<b>14.1</b>	Dans les trente (30) jours suivant la date de réception de la cotation, l'Acheteur signera, datera et renverra la Lettre de Marché au Fournisseur. La lettre de marché signée par le Fournisseur et l'Acheteur constituera le marché. Cette lettre de marché sera notifiée par Ordre de Service de Démarrage des prestations, invitant le Fournisseur à exécuter les prestations dans les conditions de la lettre de Demande de cotations.
<b>15. Corruption et manœuvres frauduleuses</b>	<b>15.1</b>	Le personnel du Client et les Fournisseurs doivent observer en tout temps les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :  (i) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché, et



## SECTION II : AVIS DE DEMANDE DE COTATIONS

**AVIS DE DEMANDE DE COTATIONS N°017/DC/PAREC/UICG/CSPM/SPM/08-2025 DU 22 AOUT 2025**  
**RELATIF A L'ACQUISITION ET A L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS POUR LA MISE EN PLACE DES PLANS**  
**D'EVACUATION ET DU DISPOSITIF DE SECURITE INCENDIE DU BATIMENT ABRANT L'UNITE DE**  
**COORDINATION ET DE GESTION DU PROGRAMME D'APPUI A LA REFORME DE L'EDUCATION AU**  
**CAMEROUN (PAREC)**

### **1. Objet**

L'Etat du Cameroun a reçu un fonds de l'Association Internationale pour le Développement afin de financer le coût du Programme d'Appui à la Réforme de l'Education au Cameroun (PAREC), et a l'intention d'utiliser une partie des fonds dudit crédit pour effectuer les paiements au titre de la Demande de Cotations relative à *l'acquisition et à l'installation des équipements pour la mise en place des plans d'évacuation et du dispositif de sécurité incendie du bâtiment abritant l'Unité de Coordination et de Gestion du Programme d'Appui à la Réforme de l'Education au Cameroun (PAREC)*.

Le Coordonnateur Général du Programme d'Appui à la Réforme de l'Education au Cameroun (PAREC) invite, par la présente Demande de Cotations, les Prestataires intéressés à présenter leurs offres sous pli fermé, *pour l'acquisition et l'installation des équipements pour la mise en place des plans d'évacuation et du dispositif de sécurité incendie du bâtiment abritant l'Unité de Coordination et de Gestion du Programme d'Appui à la Réforme de l'Education au Cameroun (PAREC)* dont le Bordereau Descriptif et Quantitatif est contenu dans ce dossier de Demande de Cotations.

### **2. Consistance des prestations**

Il s'agira d'une part d'installer des équipements et dispositifs de sécurité incendie et évacuation et d'autre part de sensibiliser et initier le personnel aux procédures de sécurité et évacuation.

De manière spécifique, il sera question de :

- Disposer des moyens d'extinction à installer ;
- Préparer le manuel de procédure à déployer en cas de départ d'incendie et d'évacuation du bâtiment ;
- Instruire le personnel de l'UCG sur les procédures à mettre en œuvre en cas d'urgence ;
- Fournir et installer les pictogrammes de sécurité, ainsi que l'ensemble des dispositifs nécessaire à l'évacuation du bâtiment ;
- Concevoir, réaliser et apposer des plans d'évacuation sur l'ensemble du site de l'UCG ;
- Identifier des zones à risque majeur à installer des équipements d'extinction automatique ;
- Mettre en place un plan de gestion des incidents et activités et ainsi qu'un plan de suivi des équipements de sécurité;
- Fournir une formation spécifique aux personnes désignées à la gestion des incidents.

### **3. Financement**

Le financement relatif à ce marché est assuré à 100% par :

- Crédit IDA n° 62160 - CM et Don IDA n° D2910 - CM
- Crédit IDA n° 67930-CM et Don GPE n° TF B4072

### **4. Validité des Cotations**

Les Cotations seront valables pour une période de soixante (60) jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis.



**Section III – Annexes**

**I. Lettre de Cotations**

Date : \_\_\_\_\_

Demande de Cotations N°017/DC/PAREC/UCCG/CSPM/SPM/08-2025 du 22/08/25

A: [nom et adresse de l'Acheteur]

Monsieur,

Après avoir examiné la Demande de Cotations N°017/DC/PAREC/UCCG/CSPM/SPM/08-2025 nous, soussignés, proposons de fournir et d'installer des équipements pour la mise en place des plans d'évacuation et du dispositif de sécurité incendie du bâtiment abritant l'Unité de Coordination et de Gestion du Programme d'Appui à la Réforme de l'Éducation au Cameroun (PAREC), pour la somme de \_\_\_\_\_ (en chiffres et en lettres) Hors TVA (HT) et de \_\_\_\_\_ (en chiffres et en lettre) Toutes Taxes Comprises (TTC) ou autres montants énumérés au Bordereau Descriptif et Quantitatif ci-joint et qui fait partie de la présente cotation.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures dans un délai de \_\_\_\_\_, selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif et Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de 60 jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans l'avis de Demande de Cotations ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'un marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution du marché, constituera un marché nous obligeant réciproquement.

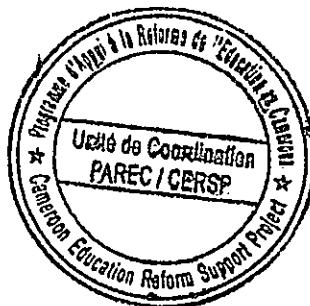
Le \_\_\_\_\_

[Signature]

[Titre]

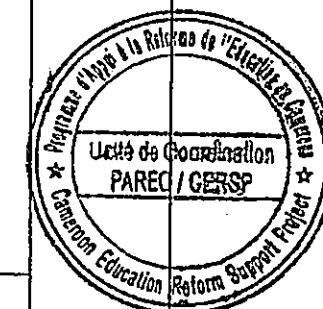
Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de :

[Nom du Prestataire]



## 2. Description technique minimale des Fournitures

N°	DESIGNATION	SPECIFICATIONS TECHNIQUES MINIMALES	QUANTITÉ	LIVRAISON	
				Délai	Lieu
01	DETECTEUR AVERTISSEUR AUTONOME DE FUMEE	PLAGE DE TENSION : 9 A 30 VDC COURANT DE VEILLE : <120mA -24VDC COURANT D'ALARME : < 15mA-24VDC SENSIBILITE A LA FUMEE : 0,18 A 0,8Db /m TEMPERATURE DE FONCTIONNEMENT 10°C A 50°C HUMIDITE DE FONCTIONNEMENT : < 95% HR SANS CONDENSATION. INDICATEUR VISUEL : 2 LEDS ; CONCEPTION : TECHNOLOGIE SMT ; DIMENSIONS : DIAMETRE 99,45 mm ; HAUTEUR : 48,2 mm	15		
02	BLOCS AUTONOMES D'ECLAIRAGE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DIMENSIONS : L 289 X LA 118 X H 60 MM.</li> <li>• FIXATION : SUR MUR OU PLAFOND.</li> <li>• SOURCE LUMINEUSE : LEDS, ECLAIRAGE UNIFORME DU PICTOGRAMME, SANS EBLOUISSEMENT.</li> <li>• TYPE : NON PERMANENT.</li> <li>• FLUX ASSIGNE : 400 LUMENS.</li> <li>• CONSOMMATION : 1,1 W, REDUITE DE 80%</li> <li>• ALIMENTATION : 230 V A PLUS OU MOINS 10 %, SOIT 50 HZ.</li> <li>• CLASSIFICATION : CLASSE II.</li> <li>• DEGRES DE PROTECTION : INDICE IP43 ET IK 07</li> <li>• NORMES : CERTIFI E NF ENVIRONNEMENT ET NF AEAS PERFORMANCE SATI, NF C 71-801/ 820, NF EN 60598-2-22.</li> <li>• AUTONOMIE : 1 HEURE.</li> <li>• DUREE D'UTILISATION : JUSQU'A 10 ANS.</li> <li>• GARANTIE : 4 ANS.</li> <li>• ACCESSOIRES : EQUERRE MURALE, CADRE D'ENCASTREMENT, GRILLE DE PROTECTION</li> </ul>	10	30 Jours	UCG DU PAREC / YAOUNDE
03	BALISE D'EVACUATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SOURCE LUMINEUSE : LEDS, ECLAIRAGE UNIFORME DU PICTOGRAMME, SANS EBLOUISSEMENT.</li> <li>• TYPE : NON PERMANENT.</li> <li>• FLUX ASSIGNE : 400 LUMENS.</li> <li>• CONSOMMATION : 1,1 W, REDUITE DE 80%</li> <li>• ALIMENTATION : 230 V A PLUS OU MOINS 10 %, SOIT 50 HZ.</li> <li>• CLASSIFICATION : CLASSE II.</li> <li>• DEGRES DE PROTECTION : INDICE IP43 ET IK 07</li> <li>• NORMES : CERTIFI E NF ENVIRONNEMENT ET NF AEAS PERFORMANCE SATI, NF C 71-801/ 820, NF EN 60598-2-22.</li> <li>• AUTONOMIE : 1 HEURE.</li> <li>• DUREE D'UTILISATION : JUSQU'A 10 ANS.</li> <li>• GARANTIE : 4 ANS.</li> <li>• ACCESSOIRES : EQUERRE MURALE, CADRE D'ENCASTREMENT, GRILLE DE PROTECTION</li> </ul>	07		



09	CONCEPTION DES PLANS D'EVACUATION DE L'ETAGE	ECHELLE 1 / 250 DIMENSION 297 x 420 MM HAUTEUR DU PLAN D'EVACUATION 297 MM HAUTEUR DE L'EN-TETE 21 MM HAUTEUR DE LA LETTRE CAPITALE 13 MM FOND DE PLAN ET COULEURS NF ISO 3864-1. FLECHES DIRECTIONNELLES TYPE D NF ISO 3864-3. MATERIAUX CLASSE M2 SUPPORT : DIBOND EPATTEUR 3MM	100 m <sup>2</sup>	
10	POSE DES PLANS D'EVACUATION	FIXATION A CHAQUE NIVEAU DU BATIMENT (REZ-DE-CHASSEE ET ETAGE)	02	
11	REGISTRE DE SECURITE	SUPPORT : CLASSEUR A FEUILLETS ; FORMAT : A4 NOMBRE DE FEUILLETS : 80	01	
12	RENFORCEMENT DES CAPACITE DU PERSONNEL A LA SECURITE	MODULE : INSTRUCTION DU PERSONNEL SUR LES PROCEDURES D'EVACUATION, LES GESTES DE 1 <sup>ER</sup> SECOURS, ET L'INTERVENTION SUR LES FEUX NAISSANTS		
		- KIT (BLOC-NOTES A5, CLE USB 2GO, STYLO)	15 Participants	
		- SUPPORT DIDACTIQUE (DOCUMENTS DE FORMATION)	15 Participants	
		- FRAIS DE FORMATION	15 Participants	

N.B. :

*Un service après-vente est requis ;*

- *Délai de livraison maximum 30 jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des prestations.*



Le taux applicable :  $1/2000^{\text{ème}}$  du prix total du marché par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel.  $1/1000^{\text{ème}}$  du prix total du marché par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

## 5. Intérêts Moratoires

Le montant des intérêts moratoires est calculé par application de la formule suivante :  
 $I = M \times (n/360) \times i$  dans laquelle :

$M$  = montant HTVA des sommes dues au titulaire ;

$n$  = nombre de jours calendaires de retard, évalué suivant les modalités fixées au paragraphe précédent ;

$i$  = taux des intérêts moratoires est, pour les paiements en FCFA, le taux d'intervention sur les appels d'offres de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), majoré d'un (1) point ; ou, pour les paiements à effectuer en une monnaie autre que le franc CFA, le taux d'escompte pratiqué par la Banque d'émission de cette monnaie, majorée de 0,5 point.

## 6. Commission de réception

La commission de réception est composée des membres ci-après et devra se prononcer sur la réception des prestations.

- Le Maître d'Ouvrage Délégué ou son représentant \_\_\_\_\_ Président ;
- Le Spécialiste en Passation des Marchés du PAREC \_\_\_\_\_ Membre ;
- Le Responsable des SES du PAREC (Ingénieur du Marché) \_\_\_\_\_ Rapporteur ;
- Le Comptable Matières du PAREC \_\_\_\_\_ Membre ;
- Le Représentant du MINMAP \_\_\_\_\_ Observateur ;
- Le Cocontractant ou son représentant \_\_\_\_\_ Membre.

## 7. Différends et litiges

L'Acheteur et le Prestataire feront tous les efforts possibles pour régler à l'amiable les différends ou litiges survenant entre eux au titre de la présente lettre de marché.

Si trente (30) jours après le commencement de ces négociations informelles, l'Acheteur et le Fournisseur ont été incapables de régler le litige à l'amiable, chacune des parties peut demander le règlement du litige soit par conciliation offerte par un tiers, soit par saisine du tribunal compétent au Cameroun.

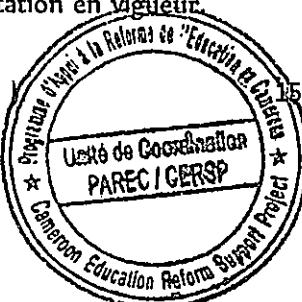
La Lettre de marché sera exécutée conformément à la réglementation en vigueur au Cameroun.

## 8. Résiliation du contrat

La présente lettre de marché sera résiliée dans les conditions et formes prévues dans les directives de la Banque Mondiale et aux dispositions de l'article 182 du Code des Marchés Publics en vigueur au Cameroun.

## 9. Timbre et enregistrement

Sept (07) exemplaires originaux de la présente Lettre de Marché sont à timbrer et à enregistrer par les soins et aux frais du Fournisseur, conformément à la réglementation en vigueur.





**MEMBRES DE LA COMMISSION :**

Nº	Conformité de la soumissionnaire	Nationalité soumissionnaire	Oui non	délat lieu	Prix Total HT	Remarques
1.						
2.						
3.						
4.						
5.						
6.						

5 – Tableau de comparaison des cotations

Lieu d'ouverture : UCG / PARSEC Yaoundé

Date et heure limites d'ouverture des plis : 22 Septembre 2025 à 15 heures

Date et heure limites de remise des cotations : 22 Septembre 2025 à 14 heures

Demande de Cotations N°017/DC/PARSEC/UCG/CSPM/SPM/08-2025 du 22/08/25